

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

PROCES VERBAL REUNION du 2 mars 2026

Nombre de membres afférents au Conseil : 14 - En exercice : 14
Présents : 11- Votants : 14 dont 3 pouvoirs

Date de la convocation : 23 février 2026 Date d'affichage : 9 mars 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans l'ancienne salle de classe place St Didier au bourg de MONTBELLET, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

Marie-Thérèse DREVET, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Bruno GALLI, Olivier GUILLOT, Jean-Louis GACHET, Isabelle SALLIN, Fabienne STEPHAN, Emmanuel AMBOISE, Thierry GARNIER, Maryse CHARVET

<u>Absents avec pouvoir</u> : - Fabrice PONSOT	pouvoir à	Bruno GALLI
- Sylvie CARNEIRO DA SILVA	pouvoir à	Isabelle SALLIN
- Laurent NICOLAS	pouvoir à	Sébastien BORNUAT

Secrétaire de séance : Isabelle SALLIN

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation et vote du Budget Primitif 2026
- Vote des taux d'imposition 2026
- Délibération portant sur la validation des demandes de modification de PLUI
- Eglise de Saint-Oyen : Attribution du lot n° 4
- Compte-rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

1 / Procès-verbal du 19 janvier 2026

Approuvé à l'unanimité

2 / Présentation et vote du budget primitif 2026

Pour 2026, le C.F.U. (Compte Financier Unique) ne peut être voté par l'assemblée municipale, suite à une panne informatique nationale. Par dérogation des services fiscaux, et après présentation des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, le budget municipal est voté à l'unanimité avec une reprise anticipée des résultats 2025.

Le budget 2026 s'équilibre en	Section Fonctionnement	pour	1 132 125,82 €
	Section Investissement	pour	1 277 371,70 €

Les taux d'imposition sont proposés à l'Assemblée sur la base des taux 2025, à savoir :

- Taxe foncière bâtie	35,32 %
- Taxe foncière non bâtie	40,67 %
- Taxe d'habitation	17,23 %

Ces taux sont votés à l'unanimité par les élus municipaux.

Le programme d'investissement 2026 s'inscrit sur la fin des travaux de rénovation énergétique de la mairie et les travaux de l'église de St Oyen. Des travaux de voirie seront également réalisés. Un emprunt d'un montant de 200 000 €uros est prévu.

3/ Délibération portant sur la validation des demandes de modification de PLUi

Madame le Maire rappelle que le PLUi est entré en vigueur fin 2023. Depuis sa mise en place, plusieurs communes ont émis de souhait de modifications/révisions de son règlement. Aussi, la Communauté de Communes effectue auprès de ses communes membres, un recensement des demandes pour étude.

Pour MONTBELLET, Quatre demandes sont déposées auprès des services de la CCMT :

- Demande 1 de Mme DECINA : Demande de changement de zonage (actuellement en zone Agricole). Le bâtiment actuel (ancien moulin) a été transformé depuis de nombreuses années en chambres d'hôtes et gîtes. La création d'une STECAL (ou un changement de zonage) doit permettre une extension logique et cohérente de l'activité touristique sur un périmètre autour des bâtiments.
- Demande 2 : Demande de modification de l'article 3 du règlement concernant les teintes autorisées. Intégration du gris anthracite RAL 7016 et du gris clair RAL 7035.
- Demande 3 : Modification du périmètre des Bâtiments de France au Bourg : parcelles situées aux abords du Château de Buffières – Ajout/Intégration du coteau : Parcelles AD1-AD30-ZM40-
- Demande 4 : Modification zonage A en AS pour les parcelles ZM40 – AD17 et AD 30

4/ Eglise de Saint-Oyen : Attribution du lot n° 4

La Sté RHETAT-CARDON qui a obtenu le lot n°4 menuiserie – bois - métallerie pour le marché de l'église de Saint-Oyen a cessé son activité au 31 décembre 2025.

Une consultation a été relancée auprès de nouvelles 3 entreprises :

- Entreprise SARRAZIN à OUROUX SUR SAONE
- Entreprise BARRAUD à St GENGOUX DE SCISSE
- Entreprise LA SENTILIENNE A SANTILLY

Après étude des devis, LA SENTILIENNE est retenue pour la somme HT de 13 330,16 €.

5/ Compte rendu des réunions intervenues

- **Recensement de la population** : Mme le Maire remercie les agents recenseurs qui ont travaillé durant 4 semaines. Le premier chifrage de la population semble rester stable par rapport au recensement 2020. Les chiffres définitifs seront communiqués en juin 2026 par l'INSEE.

6/ Questions diverses :

Un pointage des permanences électorales est effectué.

Voirie : Mr BORNAT indique qu'une balayeuse sera louée et interviendra sur certains hameaux dans les jours à venir. Les « nids de poules » signalés et/ou formés seront repris par les services techniques.

La séance est levée à 21h00